

Guide et serre file

« La consigne de sécurité incendie indique : ... 3° Pour chaque local, les personnes chargées de diriger l'évacuation des travailleurs et éventuellement du public ; ... »
Code du travail-Art R4227.38.

Public :

Tout personnel désigné selon la règle R6.

Pré-requis :

Aucun

Objectifs :

- Connaître les risques liés à un départ de feu
 - Conduire l'évacuation sur son secteur
- Méthodes et moyens pédagogiques :
Alternance d'exposé théorique, d'exercices.

Durée :

3,5 h

Groupe :

8 personnes

Contrôle des connaissances :

Attestation de suivi de formation

Naissance et propagation de l'incendie

Les risques de l'entreprise

Les consignes de l'entreprise

Rôle des guides et serre-file

Rassemblement du personnel

Applications pratiques : visite, mise en situation d'évacuation